

Changement de domicile ou d'état civil sur la liste électorale

Si vous emménagé dans la commune d'Éragny, ou si vous changez de domicile dans Éragny, vous devez procéder à une demande d'inscription.

Dans le cas d'un changement d'état civil, vous devez effectuer les mêmes démarches qu'un changement de domicile, et présenter **un justificatif de votre état civil**.

Ces changements ne s'effectuent pas automatiquement. Vous pouvez vous inscrire :

En ligne

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité

Par la suite, vous devez faire votre [demande d'inscription en ligne en cliquant ici](#)

En mairie

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants à la mairie d'Éragny, Place Louis-Don-Marino, CS 70021, 95610 Éragny-sur-Oise :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Infos pratiques

Vous pouvez vous inscrire toute l'année

Attention : pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez respecter une date limite, soit le 6e vendredi qui précède le 1er tour au plus tard.

Plus d'informations sur le site Service-Public.fr

Contact

Tel. 01 34 48 35 00